Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1143

Artikel: Manuels scolaires : géo et histoire restent des matières cantonales
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011751

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX

Pas de politique extérieure sans ministre des affaires étrangères

NÉE LE 8 OCTOBRE 1993

La Conférence des gouvernements cantonaux est une conséquence du rejet de l'EEE. Les cantons avaient en effet été associés à l'élaboration des décisions les concernant dans le cadre de la préparation à l'intégration européenne.

C'est pour maintenir la collaboration et la concertation intercantonale, mais aussi pour assurer la coordination et l'information des cantons dans les affaires fédérales qui les concernent que la conférence a été créée.

(*ag*) L'idée est bonne, elle a connu un début d'exécution, c'est encore mieux. Deux fois l'an, les cantons se réuniront en conférence intercantonale de coordination. Alors que ces conférences n'existent qu'à l'échelle régionale (Suisse romande, Suisse centrale, Suisse orientale, Nord-Ouest) ou par spécialisation (assurances sociales, finances, éducation, etc), le nouveau regroupement sera à la fois national et généraliste.

Pour faire quoi ? Ne manquent pas les sujets de compétence cantonale, où l'accord des violons serait le bienvenu, mais la coordination — la conférence ne pourra agir que par voie persuasive — touchera souvent des intérêts naturels (ou égoïstes). Imaginons par exemple que s'affirme la volonté de créer un véritable «marché intérieur suisse», surgiront inévitablement des «féodalités» régionales.

D'autre part, les départements spécialisés seront portés à défendre leurs particularités et leurs liaisons institutionnelles, verticales, avec le pouvoir fédéral.

On souhaite donc deux choses.

Que la conférence générale trouve un style qui la distingue de toutes les coordinations et des «amicales» ! Qu'elle ait une méthode de travail, des procédures de communication et qu'elle recherche pour asseoir sa crédibilité quelques premiers résultats tangibles.

Mais l'on perçoit que ces efforts seront sujets à de grandes pertes d'énergie tant que les cantons n'auront pas revu leur propre organisation. Qui a la responsabilité des relations intérieures non spécialisées, qui coordonne les démarches sectorielles ?

A partir du moment où l'on prétend ne pas se laisser écraser par les tâches administratives, mais retrouver des fonctions politiques, cette question est inévitable. La poser suscite d'immédiats réflexes de défense. Le coordinateur est perçu comme ayant un pouvoir supérieur; ce serait contraire à la collégialité et pour un peu antidémocratique !

Si les cantons ne résolvent pas ce problème d'efficacité interne, ils auront de la peine à mettre sur pied une «politique étrangère» crédible. ■

MANUELS SCOLAIRES

Géo et histoire restent des matières cantonales

LES MANUELS SCOLAIRES

vaudois se répartissaient de la manière suivante en 1991:

Editions	
– cantonales ou intercantonales	11%
– vaudoises	16%
– étrangères	18%
– suisses	29%
Co-édition vaudoise et privée	26%

(*jg*) À la suite de la question d'un député, le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un rapport sur l'adoption de manuels scolaires communs en Suisse romande. Un effort important a déjà été accompli dans de nombreuses branches.

Tous les cantons romands utilisent les mêmes ouvrages pour l'enseignement de la mathématique de la première à la sixième année. C'est également le cas pour l'écriture, l'éducation physique et la musique. Les manuels de physique-chimie sont les mêmes dans tous les cantons francophones, à l'exception de Fribourg. Pour le grec et le latin, Fribourg et Valais font bande à part. Faut-il y voir un facteur culturel ? L'importance plus grande accordée aux études classiques dans les établissements religieux qui firent la gloire des Etats catholiques ? Réponse difficile. Il est vrai que l'allemand et l'anglais ne sont pas mieux lotis. Un effort est en cours pour parvenir à une unification romande en ce qui concerne les manuels d'allemand.

Lorsqu'on parcourt la liste des disciplines ayant fait l'objet d'un travail de mise en commun, on s'aperçoit que l'effort a surtout porté sur les disciplines de base, écriture et mathématique, ou sur des domaines relativement techniques, physique-chimie, voire latin-grec. Par contre, l'harmonisation est beaucoup plus difficile dans les domaines qui relèvent de l'identité collective.

Le rapport du Conseil d'État mentionne d'ailleurs qu'*«en géographie, les particularités locales doivent être respectées»*, pour ne prendre que cet exemple. Une demande vaudoise de réalisation intercantonale n'a, semble-t-il, intéressé aucun canton. Dans le domaine de l'histoire, la collaboration romande est également faible. Rien de tout cela n'est surprenant. L'histoire et la géographie semblent des branches peu importantes et elles constituent une des clés de la construction du sentiment d'appartenance à un canton.

On le sait bien, pendant longtemps, ces deux branches servaient à fabriquer des Suisses plutôt qu'à transmettre des connaissances; les historiens contemporains se sont attachés avec gourmandise à démonter les mécanismes de *l'invention* des Helvètes, du 1er Août ou de Nicolas de Flüe...

Les cantons ont eux aussi besoin d'être au centre du monde, de valoriser l'Escalade, la Sarine ou le major Davel. Si les manuels scolaires y contribuent sans manipulation excessive et en aiguisant le sens critique, il s'agit là d'opérations utiles. Après tout, on ne peut s'ouvrir aux autres qu'en sachant qui l'on est ! ■